

La Fondation du Patrimoine



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.
Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.
La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
L'attribution de **subventions**.

Ressources :

- un réseau de bénévoles
- un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

MEMBRES FONDATEURS :

AXA, Bellon S.A (Sodexho-Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération Française du Bâtiment, Fimalac, Fondation Électricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Parcs et Jardins de France, Shell France, Vivendi

Localisation



Contacts

Fondation du Patrimoine Centre

ZI d'Ingé

45926 ORLEANS cedex 9

02-38-25-25-14

centreest@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Mairie

2 place de la mairie

41600 CHAON

02-54-88-46-36

mairie@chaon.fr

www.chaon.fr

FONDATION



Préserveons
aujourd'hui
l'avenir

Restauration de la boulangerie et du four à pain



Chaon



Restauration de la Boulangerie et du Four à pain de Chaon

La commune de Chaon située au coeur de la Sologne, Pays de la Tarte Tatin et de Raboliot a fait l'acquisition de la boulangerie-épicerie, dernier commerce dit de proximité, en décembre 2012, afin de pérenniser le service à la population.

La volonté de l'équipe municipale reste avant tout la préservation du patrimoine cher à nos chaonnais.

La façade de la boulangerie est construite en brique double comme l'essentiel des maisons du village, ce qui donne aujourd'hui aux bourgades solognotes leur délicate couleur rosé. L'histoire de la brique de Sologne commence bien avant le 19^e siècle mais ce dernier restera son âge d'or.



Le four de la boulangerie datant de l'époque de la Révolution Française est un atout majeur de ce commerce. Construit en briques de qualité réfractaire, véritable point de "caquetage", les villageois venaient y faire cuire la poularde, la dinde et leur pain. Vers 1980, ce four fût modernisé.

Aussi, le conseil municipal a souhaité mobiliser la population en lançant une souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine pour financer la réhabilitation et la mise aux normes de ce bâtiment qui représentent un investissement financier important pour notre commune.

Nous vous remercions par avance de votre soutien à la Fondation du Patrimoine.

Bon de souscription

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la boulangerie et du four à pain de Chaon

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune concernée pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de Euros

Et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- ☐ l'impôt sur le revenu
☐ l'impôt sur la fortune
☐ l'impôt sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

Fondation du Patrimoine - Boulangerie de Chaon

(tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal envoyé à l'émetteur du chèque)

Pour les particuliers, votre don est déductible

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable
 - de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.
- (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

Votre nom ou celui de votre société :

Votre adresse :

Mail :

☐ je souhaite que mon don reste anonyme

Bon de souscription à renvoyer à la Fondation du Patrimoine (adresse au dos)

Ou faites un don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.centre.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « je souhaite que mon don reste anonyme ».

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune concernée, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Dans la cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté serait affecté à un autre projet de la commune concernée ou dans le département du Loir et Cher.